

COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »°	24/06/2024



COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »°	24/06/2024

**PUBLICITÉ DANS LA PRESSE**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS AU PUBLIC DANS LA PRESSE**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU**

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Un premier avis au public relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, a été publié le 1<sup>er</sup> avril 2026, dans les journaux suivants :

- La Parisien Val d'Oise (rubrique Annonces 95 judiciaires et légales) ;
- La Gazette du Val d'Oise (rubrique Annonces légales).

Fait à Arnouville, le 7 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL  
Maire



DACV-D26-01285





COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »*	24/06/2024

**AFFICHAGE DE L'AVIS AU PUBLIC**

Affiche sur fond jaune

**CERTIFICAT**  
**AVIS AU PUBLIC SUR LES PANNEAUX MUNICIPAUX**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU**

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'avis au public (affiche format A2 sur fond jaune) relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, a été mis en place le 3 avril 2026 dans les panneaux municipaux prévus à cet effet répartis sur le territoire communal.

Cet affichage a été contrôlé par la Police Municipale le 7 avril 2026.

Fait à Arnouville, le 13 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL  
Maire



DACV-D26-01412



ARNOUVILLE

RAPPORT N°2026040009

NATURE(S) :

CONTROLE DE L'AFFICHAGE DE  
L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

(Enquête publique relative à la  
modification n°3 du Plan Local  
d'urbanisme).

DESTINATAIRES :

Monsieur Pascal DOLL :  
Maire d'Arnouville.

Madame Anne-Laure SILVI :  
Directrice Générale Adjointe en  
charge de l'Aménagement et du  
Cadre de Vie.

Chef de Service Principal de 1<sup>er</sup>  
classe de la Police Municipale.

Archive numérique de la Police  
Municipale.

PIECE(S) JOINTE(S) :

- Document PDF (1)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**RAPPORT D'INFORMATION**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril.

Je soussigné(e), l'agent(e) en fonction, matricule 1160,  
Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en  
résidence à la Mairie d'Arnouville dans le Val d'Oise,  
En fonction à la Police Municipale d'Arnouville,  
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de  
Monsieur le Maire d'Arnouville,  
Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; 429, 73 du Code de Procédure Pénal,  
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités  
Territoriales et L.511-1 du Code de la sécurité Intérieure,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants, le mardi  
7 avril 2026 de 10 heures 40 à 11 heures 36, conformément à la  
demande du service urbanisme d'Arnouville, nous procédons au  
contrôle de l'ensemble des panneaux d'affichage communaux, dans le  
cadre d'un avis d'enquête publique relative à la modification numéro 3  
du plan local d'urbanisme.

Précisons que les affiches en question de format A2 de couleur jaune,  
sont bien apposées dans les 15 panneaux municipaux de la commune  
d'Arnouville et visible des administrés.

Mentionnons que nous avons effectués des clichés photographiques de  
l'ensemble des panneaux d'affiche communaux, ci-joint au rapport  
d'information.

En conséquence, nous avons rédigé le rapport d'information en vue  
d'une transmission au commissaire enquêteur et à toutes fins que vous  
jugerez utiles.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur Pascal DOLL, Maire  
d'Arnouville, ainsi qu'aux personnes destinataires inscrites en marge du  
présent rapport.

Fait et clos à Arnouville.  
Le 7 avril 2026.

Signature du rapport N°2026040009  
L'Agent de Police Judiciaire Adjoint.

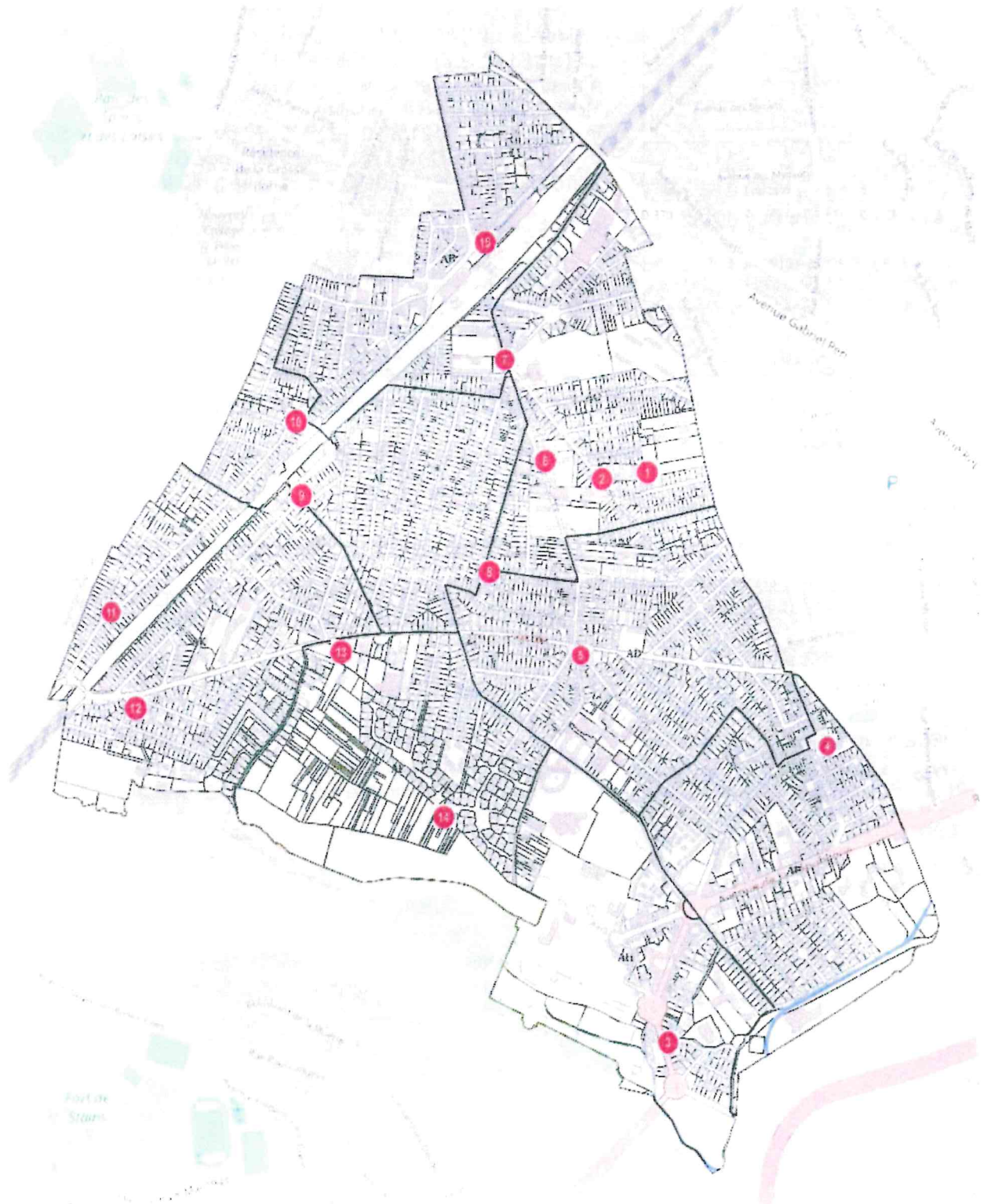
Vu et transmis,  
Le Chef de la Police Municipale.

# AFFICHAGE MUNICIPAL

## Localisation des panneaux

Mars 2026

Le présent document est inscrit dans le rapport d'information n°202640009 du 7 avril 2026 et archivé en format numérique au sein des locaux de la Police Municipale d'Arnouville :  
26 rue Robert Schuman - 95400 - Arnouville Tel : 01.34.45.97.24 - Mail : [pm@ml.arnouville95.org](mailto:pm@ml.arnouville95.org)



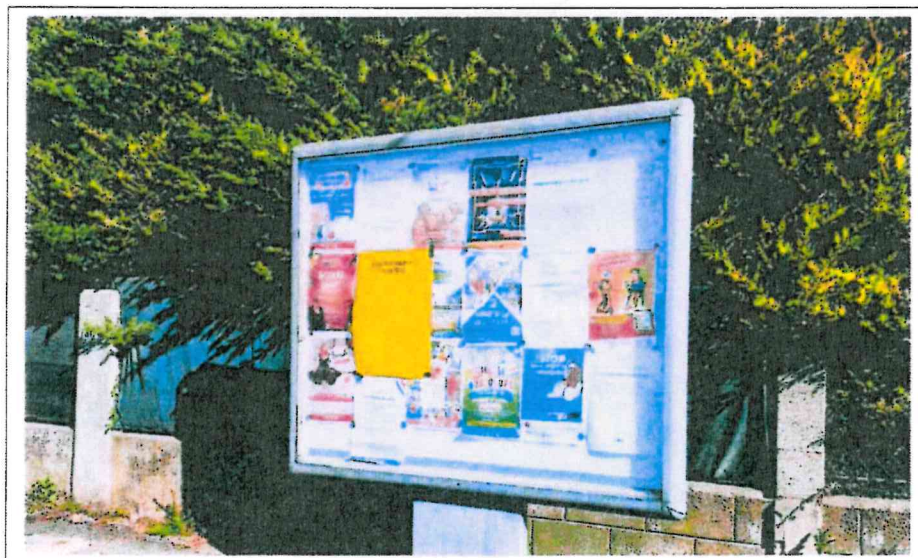
1. Rue d'Auxerre – parking Mairie



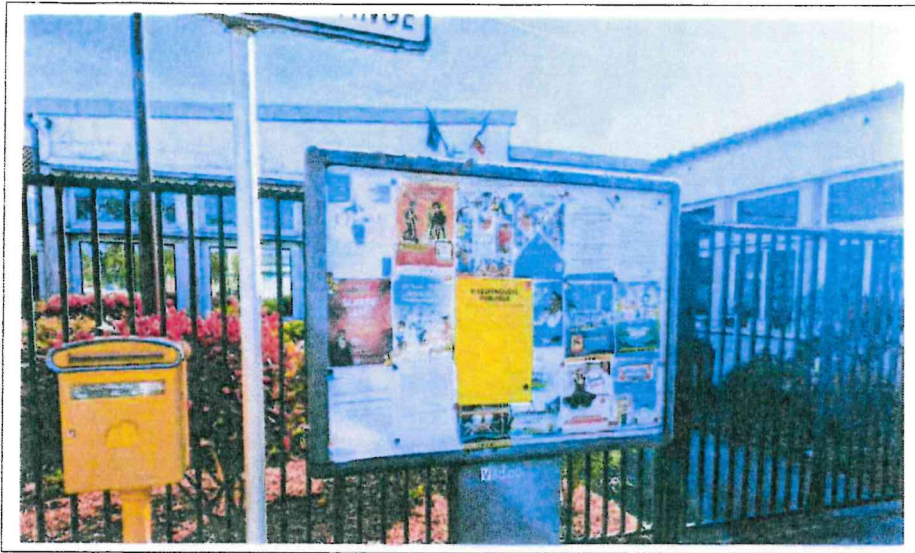
2. Rue Robert Schuman – devant la mairie



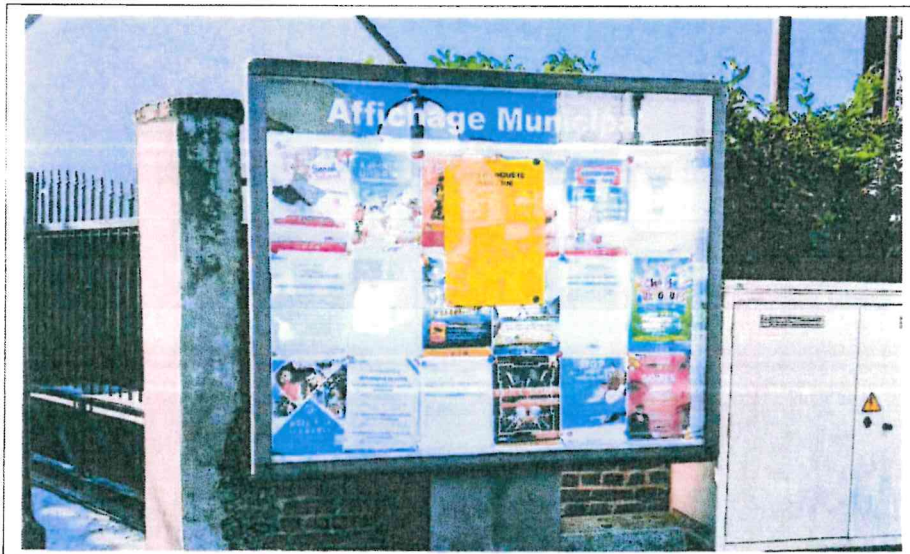
3. Rue des Quinconces – angle avenue de la République



4. Place de la Libération – école Claude Demange



5. Place Gabriel Péri



6. Rue Jean Jaurès – proche de La Poste



7. Square Estienne d'Orves – rond-point Léo Lagrange



8. Avenue Henri Barbusse – angle rue Robespierre



9. Avenue du Cottage



10. Avenue Lafontaine – angle Corot



11. Avenue Boieldieu – place Alain Marchand (intersection Boieldieu-Lizart-Balzac)



12. Square Fernand Picot



13. Parking maison de la Jeunesse – avenue Charles Vaillant



14. Rue Stanislas Bance - proche du n°37



15. Place du Général Leclerc – rue Jean Laugère angle place du Général Leclerc



A handwritten signature in blue ink, accompanied by a circular stamp or seal, located in the bottom right corner of the page.

COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »°	24/06/2024

**AUTRES PUBLICITÉS**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE**  
arnouville95.fr

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'arrêté du Maire n°028/2026 en date du 25 mars 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été publié sur le site internet de la Ville d'Arnouville le 25 mars 2026 à la rubrique Ma ville > Vie municipale > Actes administratifs.

Cet arrêté est également accessible sur le site internet à partir l'article « *Enquête publique - Modification n°3 du PLU du 23 avril au 13 mai 2026 inclus* » depuis le 25 mars 2026 à la rubrique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme.

Fait à Arnouville, le 30 mars 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL  
Maire



DACV-D26-01155

## CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN MESSAGE SUR LES PANNEAUX LUMINEUX DE LA VILLE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Les panneaux lumineux répartis sur le territoire communal font mention de l'enquête publique, qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 9 avril 2026.

Cette information sera retirée après la clôture de l'enquête publique.



Fait à Arnouville, le 10 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./



Pascal DOLL  
Maire

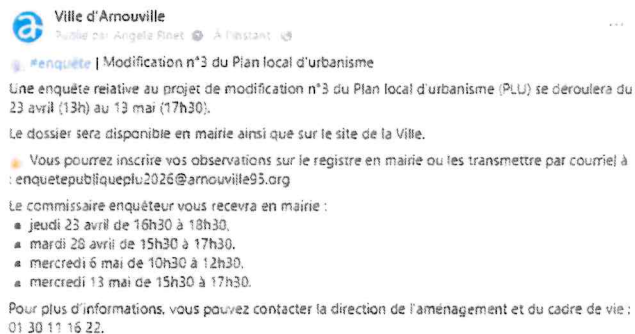


DACV-D26-01435

## CERTIFICAT PUBLICATION D'UN POST SUR LE COMPTE FACEBOOK DE LA VILLE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Un post relatif à l'enquête publique, qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été publié sur le compte Facebook de la Ville le 9 avril 2026 :



Fait à Arnouville, le 10 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL  
Maire




DACV-D26-01434


**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN ARTICLE DANS ARNOUVILLE MAGAZINE**  
**MARS 2026 // n°101**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU**

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie qu'un article portant sur l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU est paru dans *Arnouville Magazine* mars 2026 // n°101, distribué fin mars 2026 dans les boîtes aux lettres des arnouillois.

Extrait d'*Arnouville Magazine*  
page 5 :



## L'essentiel



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique aura lieu du jeudi 23 avril au mercredi 13 mai concernant la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) lancée en décembre 2022 et pour laquelle une réunion publique a eu lieu le 28 mai 2025.

Le dossier d'enquête et son registre, pour y inscrire vos contributions, seront accessibles en mairie. Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville. Des permanences, en présence du commissaire enquêteur, auront également lieu aux dates suivantes :

- jeudi 23 avril, 16h30-18h30,
- mardi 28 avril, 15h30-17h30,
- mercredi 6 mai, 10h30-12h30,
- mercredi 13 mai, 15h30-17h30.

Vous pouvez aussi apporter vos contributions en lien avec le dossier présenté, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie ou par mail : [enquetepubliqueplu2026@arnouville95.org](mailto:enquetepubliqueplu2026@arnouville95.org)

**Plus de renseignements sur le site de la Ville ou en contactant le service urbanisme au 01 30 11 16 16. ■**

Fait à Arnouville, le 7 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./



Pascal DOLL  
Maire



DACV-D26-01286

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'arrêté du Maire n°028/2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été affiché dans un panneau d'affichage prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le 26 mars 2026. Cet affichage sera retiré après la clôture de l'enquête.

Fait à Arnouville, le 30 mars 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL  
Maire



DACV-D26-01154